

— 2 —

CONSTITUTION DU BUREAU D'AGE

M. le président. Aux termes de l'article 1^{er} du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à siéger au bureau pour remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Ce sont : MM. Simon Lorière, Bernard-Reymond, Mayoud, Dalbera, Ducray, Jacques Legendre

(Les six membres dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

M. le président. Le bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

— 3 —

COMMUNICATION DE LA LISTE DES DEPUTES

M. le président. En application de l'article L. O. 179 du code électoral, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur et de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer la liste des députés élus dans les départements de la métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer.

Acte est donné de ces communications.

En application de l'article 2 du règlement, la liste des députés est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 4 —

REQUETES EN CONTESTATION
D'OPERATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article L. O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication des requêtes en contestation d'opérations électorales qui lui sont parvenues.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces communications sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 5 —

DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
SUR DES REQUETES EN CONTESTATION
D'OPERATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article L. O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification de diverses décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces décisions sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 6 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT D'AGE

M. le président. Mesdames, messieurs (Mmes et MM. les députés se lèvent), mes premiers mots seront pour évoquer la mémoire de nos deux collègues, disparus après la clôture de la dernière session de la quatrième législature : Louis-Alexis Delmas, représentant de la troisième circonscription de l'Aveyron depuis le 12 mars 1967, et Pierre Charé, député de la troisième circonscription du Loiret depuis 1953 et mort tragiquement le lendemain de sa réélection, le 12 mars 1973.

Leurs collègues ont apprécié leur activité dans l'accomplissement de leur fonction de parlementaire.

En mon nom et en votre nom à tous, j'assure leurs familles de nos profondes condoléances.

Mesdames et messieurs les députés, chers collègues, au cours de son allocution, prononcée à cette tribune en octobre 1957, le président d'âge, Marcel Cachin, ardent propagandiste du socialisme, évoqua les réformes du front populaire votées, plus de vingt ans auparavant, par la Chambre des députés et « relatives — dit-il — à la défense des salaires, à la laïcité, à l'enseignement ».

Commentant ces heureuses réformes, Marcel Cachin déclarait : « N'est-ce pas là matière à réflexion pour tous les esprits impartiaux ayant en vue l'intérêt bien compris de la France républicaine ? Une unité féconde s'était réalisée entre les partis représentant les classes populaires et les classes moyennes des villes et des campagnes de France. Ces partis s'étaient groupés dans une unité d'action dont notre peuple a conservé un souvenir durable et reconnaissant ».

Aujourd'hui, dans une conjoncture analogue, une date de naissance me vaut l'insigne honneur et la tâche de m'adresser aux représentants de la France. Je le ferai hors de tout esprit partisan, sans cependant dépeuiller de son idéal le militant que je suis depuis plus d'un demi-siècle. Cet idéal, c'est une société où l'homme ne serait plus un loup pour l'homme, où l'homme, réconcilié avec lui-même, joindrait à des satisfactions matérielles des joies morales et intellectuelles, où la jeunesse aurait un avenir radieux, un avenir pour lequel elle manifeste aujourd'hui même puissamment, à Paris et dans toutes les grandes villes de France.

Voici près de quatre décennies que je suis entré dans cet hémicycle, où, volontairement très assidu, sauf les années de prison politique, j'ai assisté à des séances calmes, à des séances formelles, à des séances agitées.

Estimant que l'image politique de l'Assemblée nationale eût été plus exacte avec la représentation proportionnelle, je dis cependant que nous sommes la France. Nous la représentons telle que la consultation nationale l'a décidé, avec toutes les imperfections que l'on a constatées.

Nous sommes la nation française.

Nous tous, ici, détenons un mandat et devons le remplir au mieux des intérêts de nos mandants. Nul ne doit être mis à l'index. On ne doit pas dire « ceux-ci » et les autres, car les premiers sont plus de dix millions de Français et de Françaises qui produisent, manuellement et intellectuellement, une grande part de nos richesses. Leurs élus sont leurs porte-parole à part entière. On ne leur contestera plus ce droit. Nous ne devrions plus voir sévir, dans nos commissions, la pratique de refuser systématiquement tout rapport, sur des projets ou des propositions de loi, aux commissaires de certains groupes de l'Assemblée ! Nous ne devrions plus voir des rapporteurs, volontairement, ne pas remplir leur tâche pour desservir ces mêmes groupes !

Est-ce naïveté ? Je vois en bloc notre Assemblée. Elle résulte d'une campagne électorale où se sont exprimées les aspirations du peuple français, ses revendications, voire ses exigences.

Fait nouveau : un programme d'options précises a été exposé et durement combattu. Puis un catalogue de promesses est arrivé en écho.

Si, maîtrisant certains gros appétits, nous votons les lois sociales possibles et attendues, quel potentiel accru ce serait pour toute la nation ! La France, pays riche, pays de grandes possibilités, aux ouvriers habiles, aux paysans attachés à leurs terres, aux techniciens et aux savants admirables, aux intellectuels créateurs, la France serait en même temps le pays où il ferait bon vivre, qu'ont évoqué au cours des siècles ses écrivains et ses poètes.

Or plus de dix millions de ces hommes et de ces femmes viennent de dire non au passé politique récent. Ils ont, sans conteste possible, affirmé leur volonté de changement. Ils ne sont pas satisfaits, ils veulent vivre mieux. Des députés diront dans le détail ce que ces millions de citoyens revendiquent pour leur activité professionnelle, leur logement, leurs déplacements, leurs études, leurs loisirs. Ce n'est pas mon rôle aujourd'hui. Mais qui peut ne pas entendre monter des profondeurs du peuple de France l'aspiration à une vie digne et réellement humaine ?

J'évoquais tout à l'heure le nom de Marcel Cachin. Comme lui, j'ai consacré ma vie à la cause de l'union des forces ouvrières et démocratiques. On me permettra sans doute de m'en autoriser pour dire aujourd'hui quelle joie profonde, quel espoir conquérant sont les miens à vivre ce progrès de l'unité des partis de gauche, ce développement de l'union populaire riche de promesses d'avenir.

Certes, il faudra un jour que soit mis un terme à l'accumulation des richesses à un pôle, et de la misère au pôle opposé ; nous savons bien qu'il ne peut y avoir d'amélioration substantielle et durable du sort des larges masses populaires sans la mise en œuvre de réformes qui mettront en cause la domination du grand capital ; mais il faut dans le présent que l'impossibilité de nuire soit imposée à quiconque tentera d'entraver le progrès.

Souvenons-nous qu'au moment où les forces vives de la démocratie et de la nation se rassemblaient dans le grand combat de la Résistance, nous nous prononcions tous ensemble pour que l'Etat fût libéré du poids des monopoles, pour que les richesses de la nation fussent à sa disposition, pour que chacun fût un citoyen responsable. Alors, nous étions nombreux à tenir ce langage. Aujourd'hui, moi, amis et moi nous y sommes fidèles.

Ce n'est pas dans une démocratie restreinte, avec le pouvoir de décision entre les mains de quelques hommes, encore moins d'un seul, que le changement nécessaire interviendra. Une participation plus large, une démocratie étendue, pourraient seules assurer une vraie transformation de notre société.

Notre Assemblée, convaincue du rôle important du Parlement, devrait légiférer sur tous les problèmes du travail, de l'environnement, de la culture, de l'éthique, des libertés civiles et syndicales, toujours avec le souci de servir la France laborieuse ;

elle devrait légiférer en toute indépendance, maîtresse de son ordre du jour, à même de prendre toutes initiatives, engageraient-elles des dépenses.

Consciente de ses prérogatives, elle devrait sur tous ces sujets discuter non seulement les textes présentés par le Gouvernement, mais aussi les siens propres, de quelque groupe qu'ils émanent.

Ainsi la voix du peuple, exprimée par le législatif, ne serait-elle pas ignorée par l'exécutif. Ainsi la fonction parlementaire trouverait-elle le rôle qui lui est normalement dévolu dans une République.

Mesdames, messieurs, vous admettez qu'il me soit impossible de ne pas jeter aussi un très rapide coup d'œil au-delà de nos frontières.

Depuis la fin de la dernière législature, un événement que beaucoup tiennent pour l'un des plus importants et des plus significatifs de notre siècle s'est accompli.

Je veux parler, bien entendu, de la fin de la guerre du Viet-Nam, et saluer le silence encore incertain des armes dans cette partie du monde. Je sais que tout n'est pas terminé, ni au Viet-Nam même ni dans l'ensemble de l'Indochine. Mais justement, c'est une raison supplémentaire pour que notre nouvelle Assemblée s'interroge sur ce qu'elle pourra faire afin que les derniers brandons de la guerre qui couve encore là-bas soient définitivement éteints, et qu'après trente années ces peuples connaissent la paix.

La paix, ne faut-il pas l'évoquer ?

Il ne me semble pas inutile de réaffirmer que ce devrait être notre pensée incessante, et que notre Assemblée devrait infléchir toujours plus la politique française vers le désarmement, l'indépendance de la France, la coexistence pacifique, la lutte contre toutes les velléités de résurrection du fascisme.

Permettez-moi, à ce propos, une parenthèse pour émettre le vœu, un peu mais très peu personnel, que le bourreau nazi de milliers de Français, de Jean Moulin et de Max Barel, soit extradé de Bolivie et jugé à Lyon.

En conclusion, usant de mon privilège de doyen, je souhaite à la V^e législature de marquer une étape dans l'histoire de notre peuple qui sera un jour maître de son destin dans une France socialiste :

— où le travail des hommes retrouverait sa noblesse, serait une activité intelligente, bien rémunérée, ménageant les heures de pause nécessaires qui permettraient à tous l'accès à la culture ;

— où nombre de travailleurs, au lieu de subir une véritable quarantaine — pour ne pas parler de ghetto ! — seraient logés dans des appartements clairs, aérés, agréables, où ils pourraient connaître le bien-être et — pourquoi pas — le bonheur ;

— où la grâce et le sourire des femmes pourraient s'épanouir et les rires des enfants s'égrener sans contrainte ;

— où les berceaux seraient dans tous les foyers la certitude de joies intimes, et une affirmation de confiance en la vie ;

— où les personnes âgées vivraient toutes dans la dignité, entourées de respect ;

— où la recherche scientifique, médicale, sociale, philosophique aurait pour but le progrès bien compris ;

— où régnerait l'harmonie entre les hommes parce que l'intérêt de chacun se fondrait dans l'intérêt général.

Car, en définitive, dans le tourbillon des événements et des idées, notre objectif essentiel et permanent, c'est le bonheur des hommes. (Applaudissements.)

— 7 —

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle, conformément à l'article 9 du règlement, l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Cette élection a lieu par scrutin secret à la tribune ; aux deux premiers tours de scrutin, la majorité absolue est requise et au troisième tour, la majorité relative suffit.

Le scrutin va se dérouler ainsi : chaque député monte à la tribune à l'appel de son nom et dépose, sous enveloppe, son bulletin dans l'urne placée sous la surveillance de l'un des secrétaires.

Des bulletins ont été imprimés au nom des candidats et sont à la disposition de nos collègues dans les salles voisines.

Le scrutin sera dépouillé par quatre scrutateurs titulaires et deux scrutateurs suppléants dont je vais tirer au sort le nom.

(Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.)

M. le président. Sont désignés :

Scrutateurs titulaires : MM. Giovannini, Boulin, Boudon, Lecat ;
Scrutateurs suppléants : MM. de la Verpillière, Depietri.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal :

(Le sort désigne la lettre Z.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Le scrutin est ouvert.
Il sera clos à dix-sept heures vingt.
Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.
(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à seize heures trente-cinq.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.
J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.
Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.
La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-huit heures.)

M. le président. La séance est reprise.
Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants.....	487
Bulletins blancs ou nuls.....	26
Suffrages exprimés.....	461
Majorité absolue.....	231

Ont obtenu :

M. Edgar Faure	274 suffrages.
(Applaudissements prolongés.)	
M. Pierre Mauroy	180 suffrages.
(Applaudissements.)	
Divers	7 suffrages.

M. Edgar Faure ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président de l'Assemblée nationale et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel. (Applaudissements prolongés.)

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

(M. Edgar Faure prend place au fauteuil présidentiel. — Applaudissements prolongés.)

— 8 —

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, celui d'entre vous que vous désignez, par un libre scrutin et dans une intime détermination, pour diriger vos travaux et pour présider à votre vie collective pendant le cours d'une législature, ne peut pas ne pas en ressentir l'honneur, et il est naturel qu'il en éprouve de la fierté.

Vous lui avez exprimé votre estime et votre confiance, personnellement, et il ne peut faire autrement que de commencer par vous en remercier.

Comme, par la règle consentie du scrutin majoritaire, la décision du plus grand nombre devient celle de tous, j'exprime ces sentiments à l'égard de vous tous. Et il m'est agréable de saluer ici le doyen d'âge, qui me permettra de l'appeler mon ami, Virgile Barel, puisque voilà près d'un tiers de siècle que nous nous sommes connus, dans les circonstances de la guerre et de la Libération.

Si les sentiments que je vous exprime revêtent une forme traditionnelle, il n'empêche qu'ils s'accompagnent, pour moi, d'une émotion assez forte. Et, pour cette même raison, vous comprendrez que je me dispense de chercher à donner à mon propos un tour sensationnel ou une dimension inédite.

Dans la circonstance qui nous réunit, l'exigence des devoirs ne laisse aux considérations personnelles et affectives qu'une place très mesurée dans l'instant.

A moi plus qu'à quiconque ici, sans doute, et en raison même du rang ou vous me portez, il appartient de concevoir qu'il s'agit moins d'une faveur que d'une charge, non pas d'une récompense mais d'un office, et que votre confiance n'est pas autre chose — mais elle est tout cela — qu'une invitation à la mériter sans relâche, sans réserve et, autant qu'il se peut humainement, sans faiblesse.

Le contrat politique que nous venons de conclure a ceci de particulier qu'il dépasse les volontés dont il émane et les